

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-treizième session du Comité permanent
En ligne, 5-7 mai 2021

Questions finales

SESSIONS ET ACTIVITES FUTURES DU COMITE PERMANENT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. La pandémie de COVID-19 a considérablement perturbé l'application de la Convention et ses effets ont été résumés dans le document SC73 Doc. 15. En ce qui concerne les activités du Comité permanent, cela s'est manifesté principalement par la difficulté de tenir les sessions du Comité. La 73^e session était initialement prévue du 5 au 9 octobre 2020 à Genève (Suisse). Le 17 juin 2020, le Secrétariat a fourni au Comité [une analyse](#) des perspectives de la session. Le 1^{er} juillet 2020, il a organisé à l'attention des membres du Comité une séance en ligne de questions-réponses sur cette analyse. Le 14 juillet 2020, le Comité permanent a informé le Secrétariat qu'après avoir examiné les risques associés à la tenue d'une session présentielle et aux autres scénarios présentés par le Secrétariat, il avait conclu que la session ne devrait pas avoir lieu à ces dates. Cette décision a été communiquée aux Parties dans la [notification aux Parties n° 2020/051](#) du 16 juillet 2020.
3. Par la suite, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un tableau des activités intersessions de la CoP18 à la CoP19 regroupées en trois catégories : A) les travaux déjà en cours via un groupe de travail du Comité permanent, le Sous-groupe MIKE-ETIS ou le Sous-comité des finances et du budget ; B) les travaux préparatoires pour le Comité permanent devant être entrepris par d'autres (Comité pour les animaux, Comité pour les plantes ou Secrétariat) ; et C) les travaux adressés au Comité permanent et devant être lancés. Avec l'accord du Comité, en septembre 2020, la Présidente a déterminé une marche à suivre pour les travaux adressés au Comité permanent et devant être lancés (les éléments du tableau ci-dessous sont issus d'une correspondance par courriel) :

Sujet	Voie à suivre décidée par le Comité permanent
Questions financières (résolution Conf. 18.1)	Le Sous-comité des finances et du budget examinera la situation financière du Fonds d'affectation spéciale en vue d'autoriser la Secrétaire générale à utiliser en 2021 une partie du budget du Fonds d'affectation spéciale pour 2020 – en particulier pour l'organisation de réunions qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Une recommandation sur cette question, conformément à l'Article 20, sera ensuite soumise à l'examen du Comité.
Dispositions pour la CoP19 [résolution Conf. 18.2 annexe 1 paragraphe 2 c)]	Nous demanderons au Secrétariat de fournir des orientations sur les actions requises par le Comité permanent.

Sujet	Voie à suivre décidée par le Comité permanent
Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (résolution Conf. 18.4)	Les présidents du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes continueront à superviser les possibilités de soumettre des commentaires à l'IPBES au cours de l'intersession, p. ex. en relation avec l'évaluation de l'utilisation durable de l'IPBES. Tous les membres du Comité seront consultés sur tout ce qui est proposé pour soumission à l'IPBES avant sa soumission.
Examen de la Convention (décision 18.27)	Nous demanderons au Secrétariat de préparer un document présentant l'historique des examens passés et leurs conclusions pour aider à contribuer à la première partie de la décision 18.27 à l'adresse du Comité permanent.
Déroulement des Comités (décision 18.3)	Le Sous-comité des finances et du budget doit étudier si son mandat doit être annexé à la résolution Conf. 18.2, après quoi la Présidente du Comité permanent fera une recommandation sur ce point pour examen par les membres, conformément à l'Article 20.
Stratégie linguistique de la Convention (décision 18.30)	Nous demanderons au Secrétariat de préparer l'analyse pertinente et au Sous-comité des finances et du budget de l'examiner afin que leur avis soit déjà défini pour une réunion ultérieure en face à face en réponse à la décision 18.30.
Journée mondiale de la vie sauvage des Nations unies [décision 18.38/résolution Conf. 17.1 (Rev. CoP18)]	Le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2021 sera axé sur les moyens d'existence des populations autochtones et des communautés rurales et locales – le titre exact sera déterminé par le Secrétariat qui dirige les modalités détaillées de cette Journée.
Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I [résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15)]	Nous reporterons l'examen de la demande d'inclusion de « Earth Ocean Farms. S. de RL de CV » (Mexique) pour <i>Totoaba macdonaldi</i> et [si nécessaire] Tugan Falconry Club Ltd (Ouzbékistan) pour <i>Falco pelegrinoides</i> et <i>Falco peregrinus</i> dans le registre, jusqu'à ce qu'une réunion en face à face puisse avoir lieu.
Stocks (décision 17.170 (Rev. CoP18))	Nous demanderons au Secrétariat de préparer des informations générales sur les « dispositions actuelles » afin de soutenir l'examen futur de la décision 17.170 par le Comité permanent.

4. En ce qui concerne les questions de respect de la Convention et afin de tenir les Parties et les observateurs informés des progrès réalisés par les Parties concernées par certaines recommandations, la Présidente a également demandé au Secrétariat de préparer des rapports intermédiaires sur les processus de respect de la Convention en cours. Ceux-ci ont été [publiés sur le site Web de la CITES](#) en novembre 2020.
5. De plus, le Secrétariat a publié sur le site Web de la CITES six projets de documents pour la session du Comité permanent en invitant les membres du Comité, les Parties et les observateurs à soumettre leurs observations. De cette façon, le Secrétariat a pu prendre en compte ces commentaires lors de la finalisation des documents pour la présente session.

Sessions futures

6. Dans la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, la Conférence des Parties a stipulé que pas plus de deux sessions ordinaires du Comité permanent ne devraient être convoquées entre les sessions ordinaires de la Conférence des Parties (CoP). Le calendrier de la 74^e session du Comité permanent (SC74) sera fortement influencé par la date de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19). Le Costa Rica avait initialement proposé d'accueillir la CoP19 en mars 2022, mais compte tenu du retrait de cette offre d'accueil, il est très probable que la CoP19 se tienne désormais plus tard en 2022, ce qui laisse plus de temps pour les activités intersessions du Comité permanent et plus de flexibilité pour le calendrier de la SC74. Le Secrétariat a réservé d'urgence un lieu de conférence pour la CoP19 à Genève pour la période du 9 au 21 juillet 2022 (ce qui signifie que les documents de la CoP19 devraient être soumis avant le 9 février 2022). La suite du présent document part du principe que la CoP19 se tiendra du 9 au 21 juillet 2022 au plus tôt.

7. Compte tenu des circonstances actuelles perturbées, la nature (présentielle/hybride/en ligne) et le calendrier des futures sessions du Comité permanent seront soumis à un certain nombre de risques qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Certains de ces risques sont plus probables que d'autres et certains pourraient avoir des impacts plus importants que d'autres.

Type de facteur de risque	Description
Santé publique	Les membres du Comité permanent ne sont pas en mesure de se rendre à la session, ce qui entraîne l'absence de quorum.
	Les membres et les observateurs ont une capacité limitée ou nulle à se déplacer pour participer à la session.
	Les participants à la session doivent être mis en quarantaine sur le lieu de la session et/ou lorsqu'ils rentrent chez eux.
	Les autorités publiques du lieu de la session n'autorisent pas les rassemblements de personnes notamment sur les lieux de réunion.
	Les autorités publiques du lieu de la session limitent le nombre de participants autorisés à être présents sur le lieu de réunion.
Conservation	Certains taxons risquent d'être surexploités si le Comité n'adopte pas de mesures pour le respect de la Convention dans le cadre de l'Étude du commerce important.
	L'absence de mesures pour le respect de la Convention déterminées par le Comité entraîne une augmentation du commerce illégal.
	Le Comité permanent ne parvient pas à agir en temps utile et avec autorité dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui l'empêche de répondre de façon adéquate aux besoins des Parties en matière d'élaboration de politiques.
Gouvernance	Le manque de transparence dans la prise de décisions et dans les communications en raison de l'absence de certains participants entraîne une perte de confiance ou d'engagement et de bonne volonté des Parties et des observateurs.
	L'absence de décisions prises par le Comité permanent entraîne une perte d'élan dans l'application de la Convention et du programme de travail du Comité.
	L'échec du Comité permanent à se réunir et à assumer ses responsabilités entraîne une perte de confiance et de soutien de la part des Parties et des observateurs.
Logistique	Il n'y a pas suffisamment de temps pour que les groupes de travail concluent les négociations et que le personnel du Secrétariat prépare les documents.
	Il n'y a pas suffisamment de temps pour embaucher des interprètes et se procurer les services nécessaires à l'organisation de la session.
	Il n'y a pas suffisamment de temps pour préparer minutieusement les documents pour la session.
	Les informations contenues dans les documents de travail deviennent obsolètes et doivent être révisées.

8. Des scénarios possibles pour la tenue de la SC74 sont présentés en détail ci-dessous et les facteurs de risque pour chacun d'entre eux sont indiqués dans les tableaux de l'annexe 1 du présent document, où un score de 1 est faible et de 5 est élevé. Il peut y avoir d'autres scénarios envisageables, mais les trois évoqués ci-dessous semblent les plus probables au moment de la rédaction du présent document.

Scénario 1 : Tenir une session présentielle de la SC74 au Centre International de Conférences de Genève (CICG), en Suisse, en septembre 2021

- a) Le Secrétariat a réservé des salles de réunion au CICG pour tenir la SC74 au cours de la semaine du 20 au 24 septembre 2021. Compte tenu du volume de travail supplémentaire probable que le Comité devra traiter, il serait également possible, moyennant un coût additionnel, de se réunir le soir pendant cette période, le week-end précédent (18-19 septembre 2021) et le samedi suivant (25 septembre 2021). Le coût pour le Fonds d'affectation spéciale CITES d'une session ordinaire de cinq jours est estimé à 35 000 CHF et celui d'une session prolongée à 65 000 CHF.
- b) Malgré la perturbation de la SC73 et d'une partie des travaux intersessions du Comité, ce scénario est le plus proche du cours « normal » des événements. Il se peut que des séances supplémentaires soient nécessaires pour rattraper le retard pris dans l'examen des sujets à traiter. Dans ce scénario, les risques en matière de santé publique en rapport avec la pandémie sont toutefois assez élevés. Si les risques en matière de santé publique entraînent le report de la session, cette décision devra être prise suffisamment tôt pour pouvoir prendre d'autres dispositions. Comme indiqué à l'annexe 1, les mesures d'adaptation qui permettraient de faire face à ces risques en matière de santé publique, telles qu'un passage de la session à un format hybride ou en ligne, augmenteraient les risques en matière de conservation et de gouvernance. En effet, la tenue de la session à une date ultérieure signifierait que les mesures de conservation nécessaires seraient retardées et, comme expliqué dans le scénario 3, une session tenue partiellement ou entièrement en ligne pourrait être perçue comme manquant de transparence et entraîner une perte d'élan ou de confiance.
- c) Comme la CoP19 sera retardée au moins jusqu'à la période du 9 au 21 juillet 2022, une session en septembre laisserait moins de temps de préparation des documents de travail pour la session du Comité permanent. La production de certains d'entre eux a déjà été perturbée par des problèmes tels que l'impossibilité d'organiser les sessions et événements requis. La tenue d'une session en septembre entraînerait donc des risques logistiques plus élevés que ceux liés à une date de session ultérieure. Toutefois, afin de fournir à la SC74 des documents de travail d'autres auteurs aussi bien élaborés que possible, il serait souhaitable, le cas échéant, de procéder à certains « examens par les pairs » réalisés par les Parties et les observateurs avant que ces documents ne soient achevés et soumis au Comité. Un exercice similaire a déjà été entrepris en ce qui concerne six des documents de la présente session. Les projets de ces documents, rédigés par le Secrétariat, ont été publiés sur le site Web de la CITES, et les Parties et observateurs ont été invités via une notification aux Parties à les commenter. Ce processus d'examen par les pairs a permis de répondre à un certain nombre de questions plus techniques avant leur examen par le Comité et ainsi d'améliorer les documents de travail finaux pour la SC73. Compte tenu du volume de travail à accomplir avant la session, un processus similaire pour certains futurs documents de travail du Comité permanent pourrait également être avantageux pour les scénarios 2 et 3 décrits ci-dessous. On peut s'attendre à ce que les documents de travail produits par les groupes de travail intersessions du Comité aient intégré les points de vue des Parties intéressées. Il pourrait être difficile pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes de répondre aux commentaires faits sur les documents qu'ils ont produits, mais cela serait plus faisable pour les documents produits par le Secrétariat.

Scénario 2 : Inviter une Partie à accueillir la SC74 ou rechercher un autre lieu en Suisse pour la fin de 2021 ou le début de 2022

- d) Comme la CoP19 se tiendra plus tard en 2022, retarder la SC74 pourrait être une option, à condition qu'un lieu de réunion puisse être trouvé. Le Secrétariat s'est renseigné sur la disponibilité du CICG et des salles de réunion au Palais des Nations à Genève, mais ces lieux sont actuellement réservés. Un tel retard augmenterait les risques en matière de conservation et certains des risques en matière de gouvernance. Bien que les risques en matière de santé publique en rapport avec la pandémie puissent être réduits d'ici là, le Secrétariat ne pense pas qu'ils auront disparu étant donné la situation actuelle de la pandémie mondiale, avec des variants et des retards dans la vaccination. Si les risques en matière de santé publique persistent, leurs effets pourraient encore être importants. S'ils entraînent le report de la session, cette décision devra être prise suffisamment tôt pour qu'il soit possible de prendre d'autres dispositions. Les mesures d'adaptation qui permettraient de faire face à ces risques, telles que le passage de la session à un format hybride ou en ligne, augmenteraient les risques en matière de conservation et de gouvernance. Au cours du temps, le nombre de scénarios ouverts au Comité diminue.

- e) Le Secrétariat pense qu'il est possible qu'une Partie envisage d'offrir d'accueillir la SC74 à la fin de 2021. D'autres Parties pourraient être invitées via une notification aux Parties à exprimer leur intérêt pour un tel accueil.

Scénario 3 : Tenir la SC74 en ligne au début de 2022

- f) Le scénario 3 éliminerait les risques en matière de santé publique en rapport avec la pandémie et réduirait certains des risques logistiques notamment en laissant plus de temps aux travaux préparatoires de la session. Cependant, les risques en matière de gouvernance et de conservation seraient plus élevés dans ce scénario et nécessiteraient des adaptations. En raison de contraintes liées aux fuseaux horaires et de contraintes d'autre nature, la durée des séances en ligne devrait être limitée, ce qui signifie que la session s'étalerait sur plus d'une semaine si l'on veut traiter toutes les questions qui se sont accumulées.
- g) La présente session permettra au Comité d'acquérir l'expérience du fonctionnement en ligne. La SC74 étant la dernière session du Comité permanent avant la CoP19, elle sera plus difficile à organiser, car l'ordre du jour sera plus important. Toutefois, nous constatons que d'autres conventions organisent des réunions en ligne ayant des ordres du jour ambitieux et au cours desquelles les membres prennent des décisions.
- h) La présente session permettra également au Comité de mieux apprécier les modalités des réunions en ligne. Dans l'éventualité d'une session en ligne de la SC74, la transparence des prises de décisions lors de la session et l'accès juste et équitable des Parties et des observateurs à celle-ci devront constituer une priorité.

Analyse des risques

Résultat

Recommandation

Scénario 1

Une session présentielle en septembre 2021 pourrait réduire les risques en matière de conservation, mais avoir un coût élevé compte tenu des risques en matière de santé publique, de gouvernance et de logistique. L'évaluation des risques (résultat 83) indique qu'il existe une **forte** probabilité que les risques ne soient pas traités favorablement à temps.

La session pourrait devoir être annulée, ce qui entraînerait des pertes financières (potentiellement 196 à 392 000 CHF pour la seule annulation du CICG après la signature du contrat par la S-G) et des pertes en ressources humaines, parmi d'autres. La probabilité de ne pas trouver de lieu pour la SC74 en 2022 est plus forte si le Secrétariat attend jusqu'en septembre 2021, ce qui risquerait de compromettre la réussite de la SC74 et donc de la CoP19, car le travail serait retardé et les objectifs de conservation ne seraient pas atteints.

Le Secrétariat ne recommande pas cette décision étant donné les risques élevés qui ne peuvent très probablement pas être traités de manière satisfaisante.

Scénario 2

Le report d'une session présentielle à la fin de 2021 ou au début de 2022 peut augmenter les risques en matière de conservation, mais les risques en matière de santé publique et de gouvernance seraient réduits grâce à des adaptations. Les risques logistiques doivent être pris en compte car il n'y a pas de lieu disponible pour le moment et un certain degré de risque en matière de santé publique demeure. L'évaluation des risques (résultat 50) indique qu'il existe une probabilité **moyenne** que les risques ne soient pas traités favorablement à temps.

Une session présentielle de la SC74 et retardée pourrait être organisée avec succès dans un autre lieu (les salles de réunion du CICG et de l'ONU à Genève sont réservées à ces dates) ou avec une Partie hôte. Un délai sur cette option **doit** être convenu afin de garantir un temps suffisant pour organiser une session en ligne si un lieu n'est pas trouvé ou si les risques en matière de santé publique continuent d'être élevés, afin que les travaux pour une CoP19 en juillet 2022 puissent être réalisés.

Le Secrétariat peut recommander cette décision, avec la date limite convenue du 15 septembre 2021 pour trouver un hôte/un lieu, car les risques peuvent plus probablement être traités de manière satisfaisante, y compris le passage à une session en ligne.

Scénario 3

Le report de la SC74 au début de l'année 2022 sous la forme d'une session en ligne peut accroître les risques en matière de conservation, mais les risques en matière de santé publique, de gouvernance et de logistique seraient réduits grâce à des adaptations. Ce scénario présente le moins de risques globaux selon l'évaluation des risques (résultat 40), indiquant qu'il existe une probabilité **moyenne à faible** que les risques ne soient pas traités favorablement à temps.

Une session de la SC74 en ligne et retardée pourrait se tenir avec succès car il y aurait suffisamment de temps pour organiser les modalités de la session (p.ex. le nombre de jours de réunion, les conditions pour assurer un processus inclusif et transparent, etc.), faire progresser le travail des Comités et préparer les documents.

Le Secrétariat peut recommander cette décision étant donné les risques globalement plus faibles et pouvant très probablement être traités de manière satisfaisante.

Tâches intersessions du Comité permanent avant la CoP19

9. La CoP18 a donné au Comité permanent la plus grande charge de travail intersession de son histoire, avec 86 décisions qui lui ont été adressées en plus de ses obligations à plus long terme figurant dans les résolutions de la Conférence des Parties. Même dans les meilleures circonstances, cela se serait avéré difficile, mais les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont accentué ce défi.
10. À la demande du Comité permanent, le Secrétariat a préparé un tableau des tâches du Comité jusqu'à la CoP19 et une brève mise à jour de l'état d'avancement résumant les progrès de chacune. La version actuelle de ce tableau est présentée en annexe 2 du présent document. Une mise à jour de toute avancée significative sera fournie oralement à la présente session.
11. Qu'il s'agisse d'une session présentielle dans le cadre des scénarios 1 ou 2 ou d'une session en ligne dans le cadre du scénario 3, le temps sera limité lors de la SC74 afin que le Comité permanent puisse mener des discussions approfondies sur tous les points de l'ordre du jour qui lui sont soumis. Des travaux préparatoires ont déjà été entrepris sur de nombreuses questions, soit par des groupes de travail intersessions du Comité permanent, soit par le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes ou le Secrétariat. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 8 c) du présent document, des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires pour mener des travaux préparatoires avant la SC74 afin de préparer les documents de travail pour la session.
12. Malgré les efforts déployés par les groupes de travail intersessions du Comité permanent, le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Secrétariat, il se pourrait que certaines instructions intersessions données au Comité permanent, en particulier celles qui figurent dans les décisions, ne puissent être appliquées que partiellement ou même pas du tout avant la CoP19. Dans cette éventualité, le Secrétariat suggère que la SC74 détermine s'il faut recommander à la CoP19 que ces décisions soient prolongées, peut-être sous une forme révisée, ou qu'elles soient supprimées car l'opportunité de les entreprendre est passée.

Recommandations

13. Le Secrétariat comprend que, toutes choses égales par ailleurs, la plupart des membres du Comité permanent préfèrent les sessions présentielles. Dans l'incertitude actuelle et pour garder toutes les options ouvertes, le Secrétariat propose d'inviter immédiatement une Partie à accueillir la SC74 au début de 2022 et de rechercher un lieu de réunion en Suisse pour organiser la SC74 au début de 2022. Les scénarios 1 et 2, qui correspondent à une session présentielle, s'accompagnent de certaines contraintes de temps pour la préparation : les réunions au CICG entraînent des frais d'annulation plus élevés si elles sont annulées à l'approche de la date de la session et toute Partie hôte de la SC74 aurait besoin de temps pour exprimer son intérêt et préparer l'événement.
14. À la lumière des discussions de la présente session sur la tenue de la CoP19 et de l'évaluation du Secrétariat figurant au paragraphe 13 ci-dessus, le Comité permanent est invité à :
 - a) donner des orientations au Secrétariat sur la meilleure façon de procéder, en utilisant les scénarios et l'analyse figurant au paragraphe 8 si cela est jugé approprié, et charger le Secrétariat de faire progresser la planification ;
 - b) prendre note du tableau des tâches du Comité permanent jusqu'à la CoP19 et du rapport figurant à l'annexe 2 du présent document, ainsi que de toute mise à jour orale ; et
 - c) demander au Secrétariat, le cas échéant, de publier sur le site Web de la CITES les projets de documents de travail pour la SC74 pour commentaires et, si cela est jugé souhaitable, de réviser les documents à la lumière des commentaires reçus avant de les soumettre à la discussion de la SC74.

Scénarios possibles pour la tenue de la SC74 et analyses de certains facteurs de risque (un score de 1 est faible et un score de 5 est élevé)

Scénario 1 : Tenir une session présentielle de la SC74 au Centre International de Conférences (CICG) à Genève (Suisse) en septembre 2021

Type de facteur de risque	Description	Probabilité	Impact	Résultat	Adaptation
Santé publique	Les membres du Comité permanent ne sont pas en mesure de se rendre à la session, ce qui entraîne l'absence de quorum.	3	5	15	Identifier la probabilité que la session n'atteigne pas le quorum suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une session hybride ou en ligne.
	Les membres et les observateurs ont une capacité limitée ou nulle à se déplacer pour participer à la session.	3	4	12	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les participants à la session doivent être mis en quarantaine ou présenter des certificats de vaccination sur le lieu de la session et/ou lorsqu'ils rentrent chez eux.	3	4	12	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les autorités publiques du lieu de la session n'autorisent pas les rassemblements de personnes notamment sur les lieux de réunion.	2	5	10	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les autorités publiques du lieu de la session limitent le nombre de participants autorisés à être présents sur le lieu de la session.	2	4	8	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour limiter la participation ou prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
Gouvernance	Le manque de transparence dans la prise de décisions et dans les communications en raison de l'absence de certains participants entraîne une perte de confiance ou d'engagement et de bonne volonté des Parties et des observateurs.	3	4	12	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
Logistique	Les groupes de travail ainsi que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes n'ont pas assez de temps pour conclure les négociations et le personnel du Secrétariat pour préparer les documents.	2	4	8	Reporter certains rapports du Comité permanent sur certaines questions de la CoP19 à la CoP20.
	Le temps n'est pas suffisant pour préparer minutieusement les documents pour la session.	2	3	6	Dans la mesure du possible, les Parties et les observateurs doivent commenter à l'avance les documents de travail de la session.
TOTAL				83	

Scénario 2 : Inviter une Partie à accueillir la SC74 ou rechercher un autre lieu en Suisse pour le début de 2022

Type de facteur de risque	Description	Probabilité	Impact	Résultat	Adaptation
Santé publique	Les membres du Comité permanent ne sont pas en mesure de se rendre à la session, ce qui entraîne l'absence de quorum.	1	5	5	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les membres et les observateurs ont une capacité limitée ou nulle à se déplacer pour participer à la session.	2	4	8	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les participants à la session doivent être mis en quarantaine ou présenter des certificats de vaccination sur le lieu de la session et/ou lorsqu'ils rentrent chez eux.	2	4	8	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les autorités publiques du lieu de la session n'autorisent pas les rassemblements de personnes notamment sur les lieux de réunion.	1	5	5	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour limiter la participation ou prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
	Les autorités publiques du lieu de la session limitent le nombre de participants autorisés à être présents sur le lieu de la session.	1	4	4	Déterminer le seuil de perturbation critique et se préparer suffisamment tôt pour prendre des dispositions alternatives pour une réunion hybride ou en ligne.
Conservation	Certains taxons risquent d'être surexploités si le Comité n'adopte pas de mesures pour le respect de la Convention dans le cadre de l'Étude du commerce important.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
	L'absence de mesures pour le respect de la Convention déterminées par le Comité entraîne une augmentation du commerce illégal.	2	3	6	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
	Le Comité permanent ne parvient pas à agir en temps utile et avec autorité dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui l'empêche de répondre de façon adéquate aux besoins des Parties en matière d'élaboration de politiques.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
Gouvernance	L'absence ou le retard de la prise de décisions par le Comité permanent entraîne une perte d'élan dans l'application de la Convention et du programme de travail du Comité.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
Logistique	Les informations contenues dans les documents de travail deviennent obsolètes et doivent être révisées.	2	1	2	Mettre à jour les documents de travail.
TOTAL				50	

Scénario 3 : Tenir la SC74 en ligne au début de 2022

Type de facteur de risque	Description	Probabilité	Impact	Résultat	Adaptation
Conservation	Certains taxons risquent d'être surexploités si le Comité n'adopte pas de mesures pour le respect de la Convention dans le cadre de l'Étude du commerce important.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
	L'absence de mesures pour le respect de la Convention déterminées par le Comité entraîne une augmentation du commerce illégal.	2	3	6	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
	Le Comité permanent ne parvient pas à agir en temps utile et avec autorité dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui l'empêche de répondre de façon adéquate aux besoins des Parties en matière d'élaboration de politiques.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
Gouvernance	Le manque de transparence dans la prise de décisions et dans les communications en raison de l'absence de certains participants entraîne une perte de confiance ou d'engagement et de bonne volonté des Parties et des observateurs.	4	4	16	Réduire au minimum les difficultés techniques d'accès. Fournir un soutien financier pour couvrir les coûts de communication. Utiliser un système permettant de s'assurer que toutes les déclarations des observateurs inscrits sont dûment enregistrées, même si elles ne peuvent être exprimées oralement.
	L'absence ou le retard de la prise de décisions par le Comité permanent entraîne une perte d'élan dans l'application de la Convention et du programme de travail du Comité.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
	L'échec du Comité permanent à se réunir en présentiel et à assumer ses responsabilités entraîne une perte de confiance et de soutien de la part des Parties et des observateurs.	2	2	4	Envisager d'adopter des mesures en utilisant la procédure de prise de décisions intersessions.
Logistique	Les informations contenues dans les documents de travail deviennent obsolètes et doivent être révisées.	2	1	2	Mettre à jour les documents de travail.
TOTAL				40	

TÂCHES DU COMITÉ PERMANENT JUSQU'À LA COP19 ET MISE À JOUR DE LA SITUATION

GROUPE A TRAVAUX DÉJÀ EN COURS VIA UN GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ PERMANENT, LE SOUS-GROUPE MIKE ETIS OU LE SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU BUDGET.

GROUPE B TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR LE COMITÉ PERMANENT DEVANT ÊTRE ENTREPRIS PAR D'AUTRES

B.1 COMITÉ POUR LES ANIMAUX

B.2 COMITÉ POUR LES PLANTES

B.3 SECRÉTARIAT

B.3.1 QUESTIONS DE RESPECT DE LA CONVENTION

B.3.2 AUTRES QUESTIONS

GROUPE C TRAVAUX ADRESSÉS AU COMITÉ PERMANENT ET DEVANT ÊTRE LANCÉS

Conformément aux instructions de la CoP, les tâches surlignées en **jaune** dépendent de la disponibilité d'un rapport du Secrétariat qui peut nécessiter une étude par des consultants, un atelier ou des consultations avec les Parties, etc.

Conformément aux instructions de la CoP, les tâches surlignées en **bleu** dépendent de la disponibilité d'un rapport du Comité pour les animaux et/ou du Comité pour les plantes.

GROUP A WORK ALREADY UNDERWAY VIA AN SC WORKING GROUP, MIKE ETIS SUBGROUP OR FBSC

GRUPE A : TRAVAUX DÉJÀ EN COURS VIA UN GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ PERMANENT, LE SOUS-GROUPE MIKE ETIS OU LE SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU BUDGET.

Instruction de la CoP	Sujet	Action requise par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Rés. Conf. 18.1 et 18.2	Questions financières [Rés. 18.1, paragr. 12, 13 et 25, Rés. 18.2, annexe 1, paragraphe 2 d)]	Superviser l'élaboration et l'exécution du budget du Secrétariat et la collecte de fonds.	<p>Une réunion virtuelle à laquelle toutes les régions ont participé a eu lieu le 15 octobre 2020.</p> <p>La Suisse assure la présidence intérimaire du Sous-Comité des finances et du budget.</p> <p>Par décision intersessions du 24 janvier 2021, le Comité permanent a pris note du rapport financier pour 2020 en date du 30 septembre pour le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL – <i>Core Trust Fund</i>) et a approuvé le transfert des économies prévues pour l'année 2020 pour utilisation en 2021 (notification n° 2021/015).</p> <p>Une réunion virtuelle du Sous-Comité des finances et du budget est prévue en mars 2021, notamment pour examiner la révision du montant de participation standard pour les organisations observatrices participant aux réunions de la CITES.</p>
Déc. 18.26	<i>Vision de la stratégie CITES : 2021-2030</i>	Recommandations à la CoP19.	Travaux en cours.
	<i>Vision de la stratégie CITES : 2021-2030 : Rapport du Secrétariat (18.24)</i>		
	<i>Vision de la stratégie CITES : 2021-2030 : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.25)</i>		
Déc. 18.1	Règlement intérieur de la Conférence des Parties (18.1)	Recommandations à la CoP19.	Les travaux progressent bien, certaines parties du mandat étant sur le point d'être achevées. Mise à jour à fournir à la SC73.
Déc. 17.57	Participation des peuples autochtones et des communautés locales [17.57 (Rev. CoP18) et 18.31]	Orientations sur la consultation sur les propositions d'amendement.	Travaux du groupe de travail du Comité permanent devant commencer sous peu.

Instruction de la CoP	Sujet	Action requise par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.31	Participation des peuples autochtones et des communautés locales : Rapport du Secrétariat (18.32)	Recommandations sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la CITES Recommandations sur la terminologie.	
Déc. 18.34	Moyens d'existence (18.34) Moyens d'existence : Rapport du Secrétariat (18.36 & 37)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Travaux du groupe de travail du Comité permanent devant commencer sous peu. Le Secrétariat a communiqué les réponses des Parties sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales au groupe de travail du Comité permanent. Le Secrétariat fera rapport de ses travaux à la prochaine réunion de l'ensemble du Comité permanent.
Déc. 18.41 - 18.43	Renforcement des capacités (18.41-43) Renforcement des capacités : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.40)	Orientations pour le Secrétariat. Recommandations à la CoP19.	Le groupe de travail est établi et les travaux sont en cours. Résultats de la notification n° 2020/027 (Déc. 18.46) résumés dans le document AC31 Doc.10/PC25 Doc.11 et communiqués au groupe de travail. En attendant l'avis du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, le groupe de travail discute des décisions 16.42, 18.43 a) et c) et envisage de tenir une réunion virtuelle à la mi-2021.
Déc. 18.74	Examen de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), Application de la Convention et lutte contre la fraude. (18.74)	Recommandations à la CoP19.	Les travaux de fond du groupe de travail ont commencé. Le groupe de travail sera en mesure de rendre compte des progrès réalisés au Comité permanent, mais il est peu probable que des recommandations soient prêtes pour mai 2021.
Déc. 18.126 Déc. 18.128	Systèmes électroniques et technologies de l'information : Rapport du Secrétariat (18.127-128) (18.126 via le groupe de travail)	Recommandations à la CoP19.	Travaux en cours. L'atelier de décembre 2020 a travaillé sur la déc. 18.127 a) (et la déc. 18.130, <i>Authentification et contrôle des permis</i>). Lien vers la page d'information et le rapport de l'atelier.

Instruction de la CoP	Sujet	Action requise par le Comité permanent	État d'avancement actuel
			<p>Le groupe de travail a discuté des principales conclusions de l'atelier et a décidé des éléments à examiner plus avant. Il prévoit de se réunir à nouveau en mars 2021 pour convenir des recommandations au Comité permanent conformément à la décision 18.126 f).</p> <p>Les activités prévues dans les décisions 18.126-127 sont en cours : Création par la CEE-ONU et la CESAP d'une équipe spéciale EPIX, coopération avec l'OMD, l'OMC, la CNUCED et la CIPV, et soutien des capacités des Parties, notamment en ce qui concerne la Solution eCITES.</p>
Déc. 14.54	Codes de but figurant sur les permis et certificats CITES [14.54 (Rev. CoP18)]	Recommandations à la CoP19.	Travaux en cours.
Déc. 18.149	Spécimens issus de la biotechnologie (18.149)	Recommandations à la CoP19 si nécessaire.	Travaux en cours.
	Spécimens issus de la biotechnologie : Rapport du Secrétariat (18.150)		Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont commencé leurs travaux et prévoient de faire rapport au Comité permanent en septembre 2021.
	Spécimens issus de la biotechnologie : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.148)		
Déc. 18.173	Examen des dispositions CITES relatives au commerce des spécimens non sauvages d'animaux et de plantes (18.173)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Travaux en cours. Le groupe de travail a produit une première version des résultats pour des discussions ultérieures. Il s'agit d'une question très complexe.
	Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.172)		

Instruction de la CoP	Sujet	Action requise par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.182	Stocks (ivoire d'éléphant)	Approuver les orientations.	Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un document de fond. Les travaux sont en cours et le Comité permanent devrait être en mesure de traiter la question en mai 2021.
	Stocks (ivoire d'éléphant) (18.182)		
Déc. 16.162, 18.316, 18.317, 18.319	Annotations Annotations [16.162 (Rev. CoP18) et 18.316, 317 et 319]	Recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Les travaux avancent bien. Une mise à jour peut être fournie à la SC73.
	Annotations : Rapport du Secrétariat (18.320)		
Dec. 18.146	Système d'étiquetage pour le commerce du caviar : Rapport du Secrétariat (18.146)	Recommandations à la CoP19	Par décision intersessions, le Comité permanent a créé un groupe de travail chargé d'entreprendre ces travaux (notification n° 2020/081). Les travaux doivent commencer prochainement.
Dec. 18.224	Requins et raies (Elasmobranchii spp.) (18.224)	Présentation des conclusions sur les avis d'acquisition légale et les stocks à la CoP1.	Par décision intersessions, le Comité permanent a créé un groupe de travail chargé d'entreprendre ces travaux (notification n° 2020/081). Les travaux doivent commencer prochainement.

GROUPE B : TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR LE COMITÉ PERMANENT DEVANT ÊTRE ENTREPRIS PAR D'AUTRES

B.1 COMITÉ POUR LES ANIMAUX

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 16.138	Identification et traçabilité des esturgeons et des polyodons : Rapport du Comité pour les animaux [16.137 & 138 (Rev. CoP18)]	Recommandations aux Parties ou à la CoP19.	Formation d'un groupe informel de travail en intersession du Comité pour les animaux – les membres et les spécialistes connus seront consultés ponctuellement, le cas échéant. Le projet d'étude du WWF doit être examiné par un groupe de travail informel du Comité pour les animaux. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 18.156	Définition de « destinataires appropriés et acceptables » (18.156)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Groupe de travail en intersession du Comité pour les animaux formé et travaux en cours. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
	Définition de « destinataires appropriés et acceptables » : Rapport du Comité pour les animaux (18.155)		
Déc. 18.170	Quotas pour les trophées de chasse de léopard (<i>Panthera pardus</i>) : Rapport du Comité pour les animaux (18.167-170)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Travaux en cours. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 18.177	Examen des dispositions de la résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP18) : Rapport du Comité pour les animaux (18.176-177)	Recommandations à la CoP19.	Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 18.192	Vautours d'Afrique de l'Ouest (Accipitridae spp.) : Rapport du Comité pour les animaux (18.191-192)	Recommandations aux Parties. Rapport à la CoP19.	Le Comité pour les animaux a établi un groupe formel de travail en intersession. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021. Informations et matériels disponibles pour lancer les travaux. En outre, le PNUE-WCMC a été chargé de préparer un rapport pour examen par le groupe de travail, qui sera disponible à la mi-février.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.196	Conservation des amphibiens (Amphibia spp.) : Rapport du Comité pour les animaux (18.195-196)	Recommandations à la CoP19.	Le Comité pour les animaux travaillera par l'intermédiaire d'un groupe informel de travail en intersession – les membres et les spécialistes connus seront consultés ponctuellement, le cas échéant. Un financement est actuellement disponible pour la recherche de base, mais pas pour l'atelier. La décision 18.194 ne pourra être appliquée que partiellement en 2021. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 18.217	Tortues marines (Cheloniidae spp. et Dermochelyidae spp.) (18.217) Tortues marines (Cheloniidae spp. et Dermochelyidae spp.) : Rapport du Comité pour les animaux (18.216)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Étude disponible et notification aux Parties publiées. Les membres du Comité pour les animaux seront consultés dans le cadre d'un processus en intersession fermé. Financement disponible pour une étude de suivi qui doit être achevée en septembre 2021. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 17.193	Coraux précieux [Ordre Antipatharia et famille Coralliidae] : Rapport du Comité pour les animaux (17.192 (Rev. CoP18))	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Le Comité pour les animaux a établi un groupe formel de travail en intersession. Travaux en cours. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Déc. 18.241	Pangolins (<i>Manis</i> spp.) (18.241) Pangolins (<i>Manis</i> spp.) : Rapport du Comité pour les animaux (18.243)	Recommandations aux Parties et au Secrétariat, le cas échéant. Rapport à la CoP19.	Le Comité pour les animaux travaillera par l'intermédiaire d'un groupe informel de travail en intersession – les membres et les spécialistes connus seront consultés ponctuellement, le cas échéant. Le niveau des progrès dépendra de la date à laquelle les résultats des études seront disponibles – l'achèvement est prévu pour début 2021. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.201	Anguilles (<i>Anguilla anguilla</i>)	Recommandations issues du rapport du Comité pour les animaux.	Le Comité pour les animaux travaillera par l'intermédiaire d'un groupe informel de travail en intersession – les membres et les spécialistes connus seront consultés ponctuellement, le cas échéant. Les travaux du Secrétariat mentionnés dans la décision 18.199 (étude) sont en cours. Une notification aux Parties sera publiée prochainement. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
	Anguilles (<i>Anguilla anguilla</i>) : Rapport du Comité pour les animaux (18.200)		
Déc. 18.248 b) et c)	Lions d'Afrique (<i>Panthera leo</i>) et l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins	Rapport et recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Le Comité pour les animaux a établi un groupe formel de travail en intersession. En ce qui concerne la décision 18.247, il est prévu que le Comité pour les animaux réalise la tâche mentionnée au paragraphe a) et certains éléments du paragraphe b) afin de faire rapport au Comité permanent en septembre 2021.
	Rapport du Comité pour les animaux (18.247)		
Déc. 18.258	Commerce et gestion de la conservation des oiseaux chanteurs (Passeriformes) : Rapport du Comité pour les animaux (18.257-258)	Recommandations à la CoP19.	Aucun financement externe pour l'étude, et atelier peu susceptible d'avoir lieu avant une session du Comité pour les animaux en 2021, donc rien à examiner. Il se peut qu'il n'y ait pas de rapport du Comité pour les animaux pour le Comité permanent en septembre.
Déc. 18.273	Saïga (<i>Saiga</i> spp.) (18.273)	Recommandations, le cas échéant.	Actuellement aucun financement externe pour réaliser tous les travaux préparatoires. La réunion des États de l'aire de répartition des saïgas aura probablement lieu à l'automne 2021, après la session du Comité permanent qui se tiendra en septembre 2021.
	Saïga (<i>Saiga</i> spp.) : Rapport du Comité pour les animaux (18.272)		

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.285	Grenouille géante du lac Titicaca (<i>Telmatobius culeus</i>) : Rapport du Comité pour les animaux (18.284 et 18.285)	Rapport à la CoP19.	Aucun document ou matériel à examiner pour le moment. Recommandations au Comité permanent peut-être disponibles en septembre 2021.
Rés. Conf. 14.8	Examen périodique des annexes : Rapport des présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes [Rés. 14.8 (Rev. CoP17)]	Prendre note.	Rapport au Comité permanent attendu en septembre 2021.
Déc. 18.314	Nomenclature pour les inscriptions à l'Annexe III : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.313 & 314)	Recommandations à la CoP19.	Le Comité pour les animaux a établi un groupe formel de travail en intersession. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.

B.2 COMITÉ POUR LES PLANTES

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.16	<p>Programme sur les espèces d'arbres (18.16)</p> <p>Programme sur les espèces d'arbres : Rapport du Comité pour les plantes (18.15)</p>	Recommandations aux Parties, au Secrétariat et à l'OIBT/PCF.	<p>Le rapport au Comité pour les plantes est disponible pour examen (PC25 Doc.8). Conformément à la décision 18.15, le Comité pour les plantes discute au sein d'un groupe de travail en intersession fermé.</p> <p>Le Comité pour les plantes fournira des recommandations au Comité permanent (déc. 18.15) lors de sa prochaine discussion en ligne. Les recommandations au Comité permanent devraient être prêtes pour la réunion de septembre.</p>
Déc. 18.51	Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Rapport du Comité pour les plantes (18.50-51)	Recommandations à la CoP19.	<p>Le Comité pour les plantes a établi un groupe de travail en intersession fermé qui fera rapport à la PC25.</p> <p>Les recommandations au Comité permanent sont attendues en septembre 2021.</p>
Déc. 18.143	Identification des bois et autres produits du bois : Rapport du Comité pour les plantes (18.140)	Recommandations au Comité pour les plantes.	<p>Le Comité pour les plantes a établi un groupe formel de travail en intersession qui fera rapport à la PC25.</p> <p>Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.</p>
Déc. 18.181	Spécimens qui poussent à partir de graines ou de spores prélevées dans la nature, considérés comme étant reproduits artificiellement : Rapport du Comité pour les plantes (18.180-181)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	<p>Le Comité pour les plantes doit examiner ce sujet dans le cadre d'un processus informel en intersession qui fera rapport à la PC25.</p> <p>Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.</p>
Déc. 18.237	Espèces d'arbres produisant du bois de rose [Leguminosae (Fabaceae)] : Rapport du Comité pour les plantes (18.236)	Recommandations pour une mise en œuvre plus efficace des mesures relatives aux espèces d'arbres produisant du bois de rose.	<p>Le Comité pour les plantes a établi un groupe formel de travail en intersession qui fera rapport à la PC25.</p> <p>Cependant, aucun financement pour l'application complète de la déc. 18.234 [atelier ; étude] n'est garanti.</p> <p>Seul un rapport partiel au Comité permanent est probable en septembre 2021.</p>

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.262	Prunier d'Afrique (<i>Prunus africana</i>) : Rapport du Comité pour les plantes (18.260 & 262)	Recommandations aux Parties et au Comité pour les plantes.	Le Comité pour les plantes a établi un groupe formel de travail en intersession. Rapport et recommandations au Comité permanent attendus en septembre 2021.
Déc. 18.303	Commerce d'espèces de plantes médicinales et aromatiques : Rapport du Comité pour les plantes (18.302 & 303)	Recommandations aux Parties et à la CoP19.	Le Comité pour les plantes a établi un groupe formel de travail en intersession. Matériel disponible, mais l'application complète pourrait nécessiter un financement supplémentaire. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
Rés. Conf. 14.8	Examen périodique des annexes : Rapport des présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes [Rés. 14.8 (Rev. CoP17)]	Prendre note.	Voir la section B.1 : Comité pour les animaux.
Déc. 18.314	Nomenclature pour les inscriptions à l'Annexe III : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.313 & 314)	Recommandations à la CoP19.	Voir la section B.1 : Comité pour les animaux.
Déc. 18.330	Produits contenant des spécimens d'orchidées inscrites à l'Annexe II : Rapport du Comité pour les plantes (18.329 & 330)	Recommandations à la CoP19.	Le Comité pour les plantes a établi un groupe informel de travail en intersession qui fera rapport à la PC25. Cependant, actuellement il n'y a aucun financement externe pour appliquer la déc. 18.327. Seulement des progrès limités à rapporter au Comité permanent en septembre 2021.

B.3 SECRÉTARIAT

B.3.1 QUESTIONS DE RESPECT DE LA CONVENTION

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.64 – 18.66	Lois nationales d'application de la Convention : Rapport du Secrétariat (18.64-67)	Donner des avis au Secrétariat en ce qui concerne les orientations relatives au Projet sur les législations nationales. Examiner les progrès des Parties et convenir d'éventuelles mesures pour le respect de la Convention.	Le Secrétariat a préparé un document d'information (SC2020 Inf. 1) pour le Comité permanent, qui a été mis en ligne sur le site Web le 20 novembre 2020. Le Secrétariat s'est engagé dans la Caribbean Wildlife Initiative pour aider les Parties de la Caraïbe à respecter les exigences minimales de la CITES.
Déc. 18.70	Programme d'aide au respect de la Convention : Rapport du Secrétariat (18.69-70)	Donner des avis au Secrétariat et faire rapport. Recommandations à la CoP19.	Travaux en cours, financement externe identifié, outils électroniques en cours d'élaboration, cartographie de l'état du respect de la Convention par tous les pays en cours. Rapport en préparation.
Déc. 18.73	Études du commerce important à l'échelle nationale (18.73)	Recommandations à la CoP19.	Rapport du Secrétariat à soumettre au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes en 2021. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
	Études du commerce important à l'échelle nationale : Rapport du Secrétariat (18.71)		
	Études du commerce important à l'échelle nationale : Rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (18.72)		
Rés. Conf. 11.17	Rapports nationaux :	Décider de mesures pour le respect de la Convention pour les Parties ne faisant pas rapport pendant trois années consécutives (ou plus).	Rédaction du document du Comité permanent sur les rapports annuels. Au 23 février 2021, neuf Parties n'avaient pas soumis de rapport annuel pendant trois années consécutives ou plus.
	Soumission des rapports annuels [Rés. 11.17 (Rev. CoP18)]		
Rés. Conf. 14.3	Application de l'Article XIII [Rés. Conf. 14.3 (Rev. CoP18)]		
	Application de l'Article XIII en République démocratique populaire lao	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Comité permanent reçus de la RDP lao en janvier et juillet 2020. Le Secrétariat a publié en novembre 2020 un rapport résumant les progrès réalisés

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
			(SC2020 Inf. 5). La RDP Lao progresse, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation a) sur l'ACNP pour <i>Dalbergia</i> spp. et la recommandation b) sur la législation nationale. Quelques activités ont été retardées en raison de l'épidémie de COVID-19.
	Application de l'Article XIII en République démocratique du Congo	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Comité permanent reçus de la RDC. Nouveau site Web développé (https://www.citesrdc.org/). La RDC attend les instructions du Comité permanent pour poursuivre. Le Secrétariat est prêt à faire rapport au Comité permanent.
	Application de l'Article XIII en Guinée	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations sont soumises régulièrement au Secrétariat. Le Secrétariat a publié dans le document SC2020 Inf. 4, un résumé des progrès réalisés, notamment sur les recommandations a) sur l'exportation d'un stock pré-convention de <i>Pterocarpus erinaceus</i> et j) sur le respect de la Convention et la lutte contre la fraude. La Guinée a été sélectionnée comme premier pays du Programme CITES d'aide au respect de la Convention ; des consultations sont en cours sur le soutien à apporter.
	Application de l'Article XIII au Nigéria	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Progrès rapportés sur les questions de lutte contre la fraude et préparation de l'ACNP pour <i>P. erinaceus</i> . Bonne coopération avec les douanes nationales et les partenaires de l'ICCWC. Le Secrétariat a préparé un document d'information pour informer le Comité permanent des progrès réalisés, publié sur la page des travaux en intersession du Comité en tant que document SC2020 Inf. 6. Le Secrétariat est régulièrement en contact avec le Nigéria à propos des progrès

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
			de mise en œuvre des recommandations adoptées à la SC70. Le prochain appel avec le Nigéria est prévu pour le 9 février 2021.
	Introduction en provenance de la mer du rorqual de Rudolphi (<i>Balaenoptera borealis</i>) par le Japon	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Le 7 juillet, le Secrétariat a reçu une lettre du Japon faisant état du traitement de la chair et de la graisse de spécimens de rorqual de Rudolphi ayant fait l'objet d'une introduction en provenance de la mer. Le Japon comprend que les questions de respect de la Convention, y compris le traitement de la chair et de la graisse des spécimens de rorqual de Rudolphi ayant fait l'objet d'une introduction en provenance de la mer, ne seront pas débattues lors du processus en intersession de la SC73. S'il n'est pas prévu de débattre des questions de respect de la Convention, le Japon comprend que le Secrétariat publiera le rapport final sur cette question 45 jours avant la session en face à face du prochain Comité permanent.
Déc. 18.98	Ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	Recommandations à Madagascar, aux Parties concernées et au Secrétariat.	Madagascar a soumis un rapport au Comité permanent le 6 août, expliquant qu'en raison de l'épidémie de COVID-19, certaines informations peuvent manquer. Le Groupe consultatif du Comité permanent est actif et en contact régulier. De bons progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la décision 18.96 f) et les recommandations c) i) de la SC70 (« business plan »). Comme indiqué par le Secrétariat dans le document SC2020 Inf. 8. Conformément à la décision 18.96, Madagascar a soumis au Comité pour les plantes des rapports actualisés (PC25 Doc. 16.1) qui seront examinés lors de la PC25. Il est probable que le Comité pour les plantes fasse rapport au Comité permanent à ce sujet lors de la SC74 (septembre 2021).
	Rapport des Parties (18.94)		
	Rapport de Madagascar (18.96)		
	Rapport du Secrétariat (18.94 et 18.99)		
	Rapport du Comité pour les plantes (18.97)		

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Rés. Conf. 10.10	Processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire : Rapport du Secrétariat (paragr. 10 & 17 Rés. Conf. 10.10)	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Travaux en cours. Les pays concernés ont soumis des rapports d'étape dans les délais. Évaluation par le Secrétariat en cours. Pour informer le Comité permanent des progrès réalisés, le Secrétariat a préparé le document d'information SC2020 Inf. 9 qui a été publié sur la page des travaux en intersession du Comité. Document du Comité permanent en préparation avec les annexes correspondantes. Secrétariat en contact régulier avec les pays concernés. Quelques pays demandant à sortir du processus et un pays pouvant potentiellement entrer dans le processus.
Déc. 18.185 a)	Stocks (ivoire d'éléphant)	Décider de toute mesure requise pour le respect de la Convention.	Rapport en préparation. Prêt pour examen par le Comité permanent avant septembre 2021.
	Stocks (ivoire d'éléphant) : Rapport du Secrétariat (18.184-85)		
Rés. Conf. 12.8	Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [Rés. Conf. 12.8 (Rev. CoP18)]	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur).	Plusieurs cas actifs doivent être discutés et décidés, sur la base des recommandations du Secrétariat [5 pour la faune ; 3 pour la flore ; des cas supplémentaires pourraient être identifiés, à partir de nouvelles réponses des États de l'aire de répartition]. Le PNUE-WCMC entreprendra un examen des suspensions du commerce en vigueur depuis plus de 2 ans, qui sera examiné lors de la réunion de septembre.
	Mise en œuvre des recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (paragr. 1 l & m)		
	Examen des recommandations de suspension du commerce formulées il y a plus de deux ans (paragr. 1 p)		
Déc. 18.109	Commerce illégal de grands félins d'Asie : Rapport du Secrétariat (18.108 et 109)	Décider de toute mesure pour le respect de la Convention ou de toute autre action requise.	Financement disponible pour des missions dans trois des sept pays cibles, mais missions requises actuellement impossibles en raison de l'épidémie de COVID-19. Des consultations en ligne avec les pays cibles sont envisagées.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.287	Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.) (18.287)	Décider des mesures requises pour le respect de la Convention (ou de la levée des mesures déjà en vigueur) pour Madagascar (ou d'autres actions).	Rapport de Madagascar reçu le 30 juin 2020. Pourrait devenir obsolète s'il n'est pas examiné par le Comité permanent. Mise à jour fournie dans le document SC2020 Inf. 13 publié sur le site Web de la CITES. Examen plus approfondi en cours.
	Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.) : Rapport de Madagascar (18.286)		
	Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.) : Rapport du Secrétariat (18.287)		
Déc. 18.295	Acoupa de MacDonald (<i>Totoaba mcdonaldi</i>) : Rapport du Secrétariat (18.293 & 294)	Décider de toute mesure requise pour le respect de la Convention.	Rapport du Mexique conformément à la décision 18.293, paragr. d) reçu le 7 juillet 2020. Le rapport du Secrétariat conformément au paragraphe d) de la déc. 18.294 est prêt, mais comme il s'agit d'une question complexe de respect de la Convention, il ne sera probablement examiné que lors de la réunion du Comité permanent en face à face prévue en septembre 2021. Mise à jour fournie dans le document SC2020 Inf. 14 publié sur le site Web de la CITES. Les rapports peuvent devenir obsolètes s'ils ne sont pas examinés par le Comité permanent.

B.3.2 AUTRES QUESTIONS

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.3	Déroulement des comités (18.3)	Fournir des commentaires au Secrétariat sur le projet d'orientations pour aider les présidents des groupes de travail créés par les comités.	Projet d'orientations transmis au Comité permanent pour commentaires dans le document SC2020 Doc. 1. Le projet révisé peut être soumis à une réunion du Comité permanent en mai pour examen et approbation.
Déc. 18.12	Projet sur les délégués parrainés : Rapport du Secrétariat (18.12)	Approuver les recommandations du Secrétariat.	Le Secrétariat examine si des recommandations doivent être portées à l'attention du Comité permanent.
Déc. 18.11	Accès aux finances : Rapport du Secrétariat (18.10)	Recommandations nécessaires à la CoP19.	Le Secrétariat sera prêt à faire rapport sur l'application des décisions 18.4-18.5, ainsi que sur d'autres questions pertinentes susceptibles d'intéresser le Comité permanent, lors d'une réunion du Comité en septembre 2021.
	Questions administratives		Les informations sur les questions administratives, y compris la dotation en personnel, sont fournies dans les rapports trimestriels au Sous-comité des finances et du budget. Aucune autre information sur les modèles d'hébergement administratif du Secrétariat. Le Secrétariat a rencontré le PNUE en décembre 2020 et janvier 2021 pour discuter plus en détail de la politique des dépenses d'appui aux programmes en relation avec le mémorandum d'accord entre le Comité permanent et le PNUE. Un projet de cadre pour une nouvelle délégation de pouvoir a été transmis par le PNUE et est en cours de révision.
	Questions administratives, incluant les dispositions prises par le pays hôte pour le Secrétariat	Prendre note.	
	Modèles d'hébergement administratif pour le Secrétariat	Prendre note.	
	Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions administratives (Rés. 18.1 paragr. 5 et 8)	Action le cas échéant.	
Déc. 18.16	Programme sur les espèces d'arbres (18.16)	Recommandations aux Parties, au Secrétariat et à l'OIBT/PCF.	Aucun rapport au Comité permanent n'est envisagé.
	Programme sur les espèces d'arbres : Rapport du Secrétariat (18.16)		

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.20	Examen du programme ETIS : Rapport du Secrétariat (18.19)	Recommandations à la CoP19.	Le rapport des consultants sur l'examen du programme ETIS est en cours de finalisation. Le document du Secrétariat sera probablement prêt pour l'examen du Comité permanent à la fin avril 2021. La décision 18.22 sur la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS sera également abordée en partie par l'examen d'ETIS.
Déc. 18.22	Programmes MIKE et ETIS : Rapport du Secrétariat (18.21)	Recommandations à la CoP19.	Voir ci-dessus pour ETIS. Proposition relative à MIKE en cours de préparation.
Déc. 17.56, Déc. 18.48	Coopération avec d'autres Conventions relatives à la biodiversité : Rapport du Secrétariat [17.56 (Rev. CoP18) et 18.47]	Rapport et toute recommandation à la CoP19.	Le rapport du Secrétariat devrait être disponible pour examen par le Comité permanent à sa réunion de mai 2021.
Déc. 18.54	Coopération avec la Convention du patrimoine mondial : Rapport du Secrétariat (18.53-54)	Recommandations au Secrétariat sur le MdE.	Les travaux n'ont pas encore commencé.
Rés. Conf. 13.3	Coopération avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Rés. 13.3)	Convenir d'un nouveau programme de travail conjoint.	Un plan de travail conjoint est en cours d'élaboration et pourrait être prêt avant la fin de 2020 pour examen par le Comité permanent en mai 2021.
Déc. 18.57	Initiative pour les carnivores d'Afrique : Rapport du Secrétariat (18.56-57)	Donner au Secrétariat des avis sur le programme de travail. Rapport à la CoP19.	Un projet de programme de travail a été élaboré par l'UICN, la CITES et la CMS, et est actuellement communiqué aux États de l'aire de répartition. Il peut être prêt à être examiné par le Comité permanent en mai 2021.
Rés. Conf. 4.6	Examen des résolutions et décisions : Rapport du Secrétariat [Rés. 4.6 (Rev. CoP18)]	Donner des avis sur les propositions du Secrétariat.	Projet de document publié sur le site Web de la CITES pour commentaires et maintenant révisé en conséquence. Propositions prêtes à être examinées par le Comité permanent.
Rés. Conf. 11.17	Rapports nationaux : Révisions des <i>Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES</i> et des <i>Lignes directrices pour la préparation et la soumission du rapport annuel CITES sur le commerce illégal</i> [Rés. 11.17 (Rev. CoP18)]	Approuver les Lignes directrices révisées	Projet de document publié sur le site Web de la CITES pour commentaires et maintenant révisé en conséquence. Propositions prêtes à être examinées par le Comité permanent.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Rés. Conf. 11.3 Déc. 18.80	Lutte contre la fraude : Rapport du Secrétariat [Rés. Conf. 11.3 (Rev. CoP18) paragr. 22. b) et 17.6, paragr. 13. b) et 18.79-80]	Prendre note. Recommandations issues de la réunion de l'Équipe spéciale sur les arbres.	Réunion de l'Équipe spéciale sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres CITES reportée en raison de l'épidémie de COVID-19. Les possibilités de faire progresser certains travaux par des moyens virtuels sont actuellement à l'étude. Projet de rapport sur la résolution. Conf. 11.3 et la décision 17.6 disponible, sera achevé en fonction du calendrier du Comité permanent.
Rés. Conf. 11.3	Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages : Rapport du Secrétariat [Rés. Conf. 11.3 (Rev. CoP18) paragr. 9]	Donner des avis sur l'élaboration du programme de travail de l'ICCWC pour s'assurer que les besoins des Parties à la CITES sont correctement pris en compte.	Projet de rapport disponible, sera achevé en fonction du calendrier du Comité permanent.
Déc. 18.85	Criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet : Rapport du Secrétariat (18.85)	Recevoir le rapport du Secrétariat.	Projet de rapport disponible, sera achevé en fonction du calendrier du Comité permanent.
Déc. 18.87	Réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal : Rapport du Secrétariat (18.86-87)	Recommandations à la CoP19.	Un projet d'orientations a été reçu et le Secrétariat travaille avec un consultant pour améliorer les orientations qui seront examinées lors d'un atelier de spécialistes. La version finale sera soumise à la prochaine réunion de l'ensemble du Comité permanent.
Déc. 18.92	Soutien à lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	Examiner les rapports. Formuler de nouvelles recommandations, le cas échéant.	Le PNUE-WCMC a produit le rapport sur l'inclusion de <i>Pterocarpus erinaceus</i> dans l'Étude du commerce important. Il est disponible dans le document PC25 Doc. 15.5. Le Comité pour les plantes examine les recommandations dans le cadre d'un processus en intersession fermé. Les résultats de ces décisions seront présentés au Comité permanent jusqu'à la réunion de septembre 2021. Projet de rapport sur le soutien au renforcement des capacités disponible, sera achevé en fonction du calendrier du Comité permanent.
	Soutien à lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Rapport du Comité pour les plantes (18.92)		
	Soutien à lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Rapport du Secrétariat (18.93)		

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 17.88	Marchés nationaux pour les spécimens faisant fréquemment l'objet d'un commerce illégal : Rapport du Secrétariat [17.87 (Rev. CoP18)]	Recommandations à la CoP19.	Étude réalisée par des consultants soutenus par un financement externe – devrait être achevée d'ici à octobre. Des travaux sur le rapport du Secrétariat à la SC74 sont également en cours.
Déc. 18.119	Fermeture des marchés nationaux de l'ivoire : Rapport du Secrétariat (18.118-19)	Rapport et recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Huit rapports reçus en réponse à la notification publiée en 2020. Projet de document préparé sur la base des réponses. Notification demandant des rapports supplémentaires aux Parties publiée le 18 janvier 2021 (n° 2021/005).
Déc. 18.121	Commerce de l'ivoire de mammoth : Rapport du Secrétariat (18.120-121)	Recommandations à la CoP19.	Actuellement aucun financement externe pour réaliser les travaux préparatoires, mais le Secrétariat est en contact avec un étudiant en master faisant des recherches sur ce sujet et examinera si ces travaux pourraient être utiles à l'application de cette décision.
Déc. 18.124	Orientations pour émettre des avis d'acquisition légale : Rapport du Secrétariat (18.123-124)	Recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Orientations en cours de préparation, y compris des outils électroniques pour la formation en ligne. Financement externe identifié pour un atelier au printemps 2021. La société civile prépare également des orientations en consultation avec le Secrétariat.
Déc. 18.131	Authentification et contrôle des permis : Rapport du Secrétariat (18.130-131)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Étude en cours. Premières conclusions présentées à l'atelier CITES-OMD en décembre 2020. Premier projet de rapport prévu pour le premier trimestre 2021, qui sera examiné par le groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques (voir décisions CoP18.126-128). Le rapport du Secrétariat sera inclus dans l'ordre du jour de la SC74.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.138	<p>Identification</p> <p>Matériels d'identification : Rapport du Secrétariat (18.136 & 138)</p>	<p>Projet de résolution révisé à présenter à la CoP19.</p>	<p>Le Secrétariat a commencé l'examen de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP19) par l'intermédiaire d'une notification aux Parties. Il développe actuellement une base de données en ligne de matériels d'identification qui rendrait ces documents plus facilement consultables et accessibles.</p> <p>Un groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes travaille actuellement sur le projet de résolution, qui devrait être examiné par l'AC31/PC25 en juin.</p> <p>Un projet de résolution révisé devrait être prêt à être examiné par le Comité permanent à la réunion de septembre 2021.</p>
Déc. 18.158	<p>Introduction en provenance de la mer : Rapport du Secrétariat [17.181 & 18.157-158]</p>	<p>Proposition de mesures à la CoP19.</p>	<p>Le Secrétariat suit la mise en œuvre de la résolution 14.6 (Rev. CoP16) et des négociations sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales. Peu de choses à signaler au Comité permanent à ce stade.</p>
Déc. 18.163	<p>Utilisation des spécimens confisqués : Rapport du Secrétariat (18.161 & 163)</p>	<p>Recommandations, le cas échéant.</p>	<p>Travaux en cours, mais aucune recommandation au Comité permanent n'est prête à ce stade. Financement externe identifié pour la mise en œuvre.</p>
Déc. 18.151	<p>Conséquences du transfert d'une espèce d'une annexe à une autre : Rapport du Secrétariat (18.151)</p>	<p>Recommandations à la CoP19, le cas échéant.</p>	<p>Travaux en cours, mais aucune recommandation au Comité permanent n'est prête à ce stade.</p>
Déc. 18.156	<p>Définition de « destinataires appropriés et acceptables » (18.156)</p>	<p>Recommandations à la CoP19, le cas échéant.</p>	<p>Voir le groupe B.1 ci-dessus. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.</p>
	<p>Définition de « destinataires appropriés et acceptables » : Rapport du Secrétariat (18.152)</p>		
Déc. 18.171	<p>Procédure simplifiée pour les permis et certificats : Rapport du Secrétariat (18.171)</p>	<p>Examiner, amender et approuver le projet d'orientations sur l'utilisation de procédures simplifiées.</p>	<p>Projet d'orientations préparé en consultation avec les Parties et les parties prenantes. Prêt pour examen par le Comité permanent.</p>

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 17.102	Spécimens élevés en captivité et en ranch : Rapport du Secrétariat (17.102)	Prendre note.	Rapport attendu en septembre 2021.
Déc. 18.201	Anguilles (<i>Anguilla anguilla</i>)	Recommandations sur le commerce illégal. Rapport à la CoP19 sur la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes en ce qui concerne la faisabilité de l'harmonisation des codes douaniers pertinents pour le commerce de spécimens de toutes les espèces du genre <i>Anguilla</i> .	Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
	Anguilles (<i>Anguilla anguilla</i>) (18.202)		
	Anguilles (<i>Anguilla anguilla</i>) : Rapport du Secrétariat (18.199)		
Déc. 18.217	Tortues marines (Cheloniidae spp. et Dermochelyidae spp.) (18.217)	Recommandations à la CoP19, le cas échéant.	Voir le groupe B.1 ci-dessus. Recommandations au Comité permanent attendues en septembre 2021.
	Tortues marines (Cheloniidae spp. et Dermochelyidae spp.) : Rapport du Secrétariat (18.210)		
Déc. 18.225	Requins et raies (Elasmobranchii spp.) (18.225)	Rapport à la CoP19 élaboré conjointement avec le Comité pour les animaux et portant sur les rapports, les mesures de gestion, l'identification des nageoires et le commerce des produits autres que les nageoires.	Pas de financement pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités des décisions 18.221 et 18.222, mais des progrès peuvent être réalisés sur certains aspects. Rapport au Comité permanent attendu en septembre 2021.
	Requins et raies (Elasmobranchii spp.) : Rapport du Secrétariat (18.220, 221 & 222)		
Déc. 18.227	Éléphants (Elephantidae spp.) : Conservation des éléphants, abattage illégal et commerce de l'ivoire [paragr. 17 Rés. Conf. 10.10 et 18.227]	Rapport à la CoP19 sur la mise en œuvre des résultats de la résolution Conf. 10.10.	Rapports sur le commerce des éléphants d'Asie et de leurs parties et produits reçus en réponse à la notification n° 2020/017. Le rapport pourrait devenir obsolète s'il n'est pas examiné par le Comité permanent. Le sous-groupe MIKE ETIS a examiné un rapport MIKE et ETIS en 2020. Des informations ont été reçues du PNUE-WCMC (commerce légal des spécimens d'éléphants) et du groupe de spécialistes de l'UICN sur les éléphants d'Afrique et d'Asie (état de conservation des éléphants) pour intégration dans un rapport au Comité scientifique. Des informations actualisées seront demandées à ces organisations en vue de la prochaine session du Comité permanent.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Rés. Conf. 12.5 (Rev. CoP18)	Conservation et commerce des tigres et des autres espèces de grands félins d'Asie de l'Annexe I [Rés. Conf. 12.5 (Rev. CoP18)]	Répondre au rapport du Secrétariat sur l'état des grands félins d'Asie dans la nature, leur conservation et les contrôles du commerce en place dans les Parties.	Rapport au Comité permanent attendu en septembre 2021.
Déc. 18.233	Hippocampes (<i>Hippocampe</i> spp.) : Rapport du Secrétariat (18.229 et 233)	Recommandations, le cas échéant.	Financement assuré pour une partie des travaux de la décision 18.229. Rapport au Comité permanent attendu en septembre 2021.
Rés. Conf. 13.4	Grands singes (Hominidae spp.) : Rapport du Secrétariat [Rés. 13.4 (Rev. CoP18)]	Rapport à la CoP19 avec recommandations.	Rapport d'étape au Comité permanent possible en septembre 2021.
Déc. 18.241	Pangolins (<i>Manis</i> spp.) (18.241) Pangolins (<i>Manis</i> spp.) : Rapport du Secrétariat (18.240)	Recommandations aux Parties et au Secrétariat, le cas échéant. Rapport à la CoP19.	L'étude demandée dans la décision 18.240, paragraphe a) a été commandée et les travaux sont en cours. Rapport et recommandations au Comité permanent attendus en septembre 2021.
Déc. 18.248 a)	Lions d'Afrique (<i>Panthera leo</i>) et l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins	Adopter le mandat, la composition et le mode opératoire de l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins – projet à soumettre par le Secrétariat.	Le projet de mandat, la composition et le mode opératoire seront prêts pour une réunion du Comité permanent en mai 2021. Le Comité permanent pourrait adopter le mandat en mai ou, en l'absence de consensus, créer un groupe de travail chargé de faire rapport au Comité permanent lors d'une réunion en septembre 2021.
Déc. 18.248 b) et c)	Lions d'Afrique (<i>Panthera leo</i>) et l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins : Rapport du Secrétariat [18.244, 245 b), c) & 246]	Rapport et recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Il est peu probable qu'un financement externe soit obtenu pour la mise en œuvre de toutes les activités mentionnées dans les décisions 18.244 et 18.246. 18.244 : Certains résultats seront disponibles dans le courant de 2021, si possible avant l'AC31. 18.246 : Des études sont en cours, avec un rapport d'avancement au Comité permanent en septembre.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Rés. 11.8 (Rev. CoP17)	Antilope du Tibet (<i>Pantholops hodgsonii</i>) : Rapport du Secrétariat [Rés. 11.8 (Rev. CoP17)]	Rapport à la CoP19.	Rapports reçus en réponse à la notification n° 2020/038. Le rapport pourrait devenir obsolète s'il n'est pas examiné par le Comité permanent.
Déc. 18.253	Jaguar (<i>Panthera onca</i>) : Rapport du Secrétariat (18.251)	Recommandations à la CoP19.	Financement externe identifié pour l'étude. Consultant recruté pour réaliser l'étude. Notification aux Parties publiée. Participation des États de l'aire de répartition et des parties prenantes. L'étude devrait être achevée au 15 mai 2021.
Déc. 18.113	Rhinocéros (Rhinocerotidae spp.) : Rapport du Secrétariat [18.113-15 et Rés. 9.14 (Rev. CoP17)]	Poursuivre les actions contre le braconnage et le commerce illégal. Recommandations [aux Parties] et propositions pour la CoP19.	Rapport et recommandations au Comité permanent attendus en septembre 2021.
Déc. 18.269	Calao à casque rond (<i>Rhinoplax vigil</i>) : Rapport du Secrétariat (18.268)	Recommandations aux Parties et au Secrétariat. Rapport à la CoP19.	Aucun financement externe obtenu pour l'application de 18.267, paragraphe a). Rapport incluant les réponses à la notification [à publier] et les recommandations prévu en septembre 2021.
Déc. 18.273	Saïga (<i>Saiga</i> spp.) (18.273) Saïga (<i>Saiga</i> spp.) : Rapport du Secrétariat (18.271)	Recommandations, le cas échéant.	Actuellement aucun financement externe pour réaliser toutes les activités. Notification et analyse du commerce en 2021. Rapport limité au Comité permanent envisagé en septembre 2021. Voir le groupe B.1 ci-dessus.
Déc. 18.277	Lambi (<i>Strombus gigas</i>) : Rapport du Secrétariat (18.277 et 278 & 279)	Recommandations [aux Parties ? à la CoP19 ?] sur les questions de traçabilité et de lutte contre la fraude.	Actuellement, certaines limites de financement externe pour les travaux préparatoires. Rapport restreint au Comité permanent ainsi envisagé en septembre 2021.
Déc. 18.322	Annotation #15 : Rapport du Secrétariat (18.321)	Rapport à la CoP19.	Actuellement aucun financement externe pour réaliser les travaux préparatoires.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel
Déc. 18.332	Orientations pour la publication des annexes (18.331)	Commenter/approuver les orientations proposées par le Secrétariat.	Projet de document publié sur le site Web de la CITES pour commentaires et maintenant révisé en conséquence. Les propositions sont prêtes à être examinées par le Comité permanent.
NOUVEAU	CITES et zoonoses		Le Comité permanent examine actuellement, par une procédure en intersession, une proposition visant à créer un groupe de travail en intersession sur cette question (notification n° 2021/009).
	Implications de l'épidémie de COVID-19 pour l'application de la Convention		Projet de document publié sur le site Web de la CITES pour les commentaires des Parties et des parties prenantes (SC2021 Doc. 1).
NOUVEAU	Vers une résolution sur <i>La CITES et les forêts</i>		Document déjà préparé et mis en ligne sur le site Web de la CITES en tant que document PC25 Doc. 12. Les membres du Comité pour les plantes seront consultés dans le cadre d'un processus en intersession fermé.
NOUVEAU	Réserves formulées après la 18 ^e session de la Conférence des Parties : Rapport du Secrétariat		Recherche de spécialistes juridiques compétents au sein du système des Nations Unies et consultation en cours.

GRUPE C : TRAVAUX ADRESSÉS AU COMITÉ PERMANENT ET DEVANT ÊTRE LANCÉS

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel et proposition
Rés. Conf. 18.4	Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Rés. Conf. 18.4)	Superviser les relations et les contributions à l'IPBES. Rapport à la CoP19.	Le 29 septembre 2020, le Comité permanent a décidé que les présidents du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes continueraient à superviser les possibilités de soumettre au cours de l'intersession des commentaires à l'IPBES, par exemple en ce qui concerne l'évaluation de l'utilisation durable de l'IPBES. Avant leur soumission à l'IPBES, toutes les propositions seront transmises à tous les membres du Comité pour consultation.
Rés. Conf. 18.2	Organisation de la 19 ^e session de la Conférence des Parties (CoP19) (Rés. 18.2 annexe 1 paragr. 2 c)	Approuver l'ordre du jour, le programme de travail et les candidats aux présidences des comités de la CoP.	Le Secrétariat est prêt à fournir au Comité permanent une mise à jour sur les progrès de l'organisation de la CoP19.
Déc. 18.27	Examen de la Convention (18.27)	Recommandations, le cas échéant, à la CoP19.	Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un document présentant l'historique des examens passés et de leurs conclusions pour aider à éclairer la première partie de la décision 18.27 à l'adresse du Comité permanent. Le document est maintenant prêt à être examiné par le Comité permanent.
Déc. 18.2	Déroulement des comités (18.2)	Recommandations à la CoP19.	En cours de discussion par le Sous-Comité des finances et du budget.
Déc. 18.30	Stratégie linguistique de la Convention (18.30)	Recommandations à la CoP19.	Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer l'analyse pertinente et au Sous-comité des finances et du budget de l'examiner afin que leur avis soit déjà défini pour une réunion ultérieure en face à face en réponse à la décision 18.30. En cours de discussion par le Sous-Comité des finances et du budget.

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel et proposition
Déc. 18.38	Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies [Rés. 17.1 (Rev. CoP18) et 18.38]	Travail avec le Secrétariat pour recommander un thème pour les Journées mondiales de la vie sauvage 2021 et 2022.	Le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2021 a été retenu : "Forêts et moyens d'existence : Préserver la planète et ses habitants", conformément à la décision 18.38 demandant au Comité permanent d'envisager de consacrer une future Journée mondiale de la vie sauvage aux moyens d'existence des populations autochtones et des communautés rurales et locales. Elle souligne le rôle central des forêts, des espèces forestières et des services écosystémiques dans le maintien des moyens d'existence des populations, en particulier des communautés autochtones et locales ayant des liens historiques avec les zones forestières et adjacentes aux forêts. Le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage a été lancé, et l'événement en ligne de cette Journée (ainsi que des films et un concours artistique associés) est prévu, et sera diffusé en ligne pour tous les spectateurs intéressés.
Rés. Conf. 12.10	Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I : Enregistrement de l'établissement « Earth Ocean Farms. S. de R.L. de C.V. » qui élève des spécimens de <i>Totoaba macdonaldi</i> [Rés. Conf. 12.10 (Rev. CoP15)]	Prendre une décision à propos de l'enregistrement (différé depuis la SC71).	Le 29 septembre 2020, le Comité permanent a décidé de reporter l'examen de ces demandes jusqu'à ce qu'une réunion en face à face puisse avoir lieu.
	Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I : Enregistrement de l'établissement Tugan Falconry Club Ltd (Ouzbékistan) qui élève <i>Falco pelegrinoides</i> et <i>Falco peregrinus</i> . [Rés. Conf. 12.10 (Rev. CoP15)]	Susceptible de survenir.	

Instruction de la CoP	Sujet	Actions requises par le Comité permanent	État d'avancement actuel et proposition
Déc. 17.170	Stocks [Déc. 17.170 (Rev. CoP18)]	Conclusions et recommandations à la CoP19.	Le Comité permanent a décidé de demander au Secrétariat de préparer des informations générales sur les « dispositions actuelles » afin de soutenir l'examen futur de la décision 17.170 par le Comité permanent. Le document peut être disponible pour le Comité permanent en mai 2021 si nécessaire.